

Concours Xtreme Fest - Ségala, Sauvage de Caractère

1. Présentation de l'organisateur

Le concours Xtreme Fest - Ségala, Sauvage de Caractère est organisé par Pollux Asso, association loi 1901 domiciliée au 6 rue Jules Rolland à ALBI (81000) dans le cadre du festival Xtreme Fest.

Contacts : communication@polluxasso.com / www.xtremefestfr

2. Conditions & modalités de participation

Le concours est réservé aux personnes majeures de plus de 18 ans, ayant commandé un billet pour le festival Xtreme Fest **avant le 30 avril 2025** et ayant accepté les conditions générales de ventes.

Les gagnants sont désignés par tirage au sort au hasard, parmi les détenteurs de billets pour le festival.

Les personnes tirées au sort peuvent accepter ou refuser la dotation. En cas de refus par le participant, sa dotation est remise en jeu et un second tirage au sort est effectué

3. Désignation des gagnants

- Les inscriptions sont automatiques via l'achat d'un billet pour le festival
- 5 gagnants sont tirés au sort parmi les détenteurs de billets Xtreme Fest
- Le tirage au sort sera effectué le 30 avril 2025
- Les gagnants seront contactés par mail par le festival le mardi 6 mai 2025 et ont un délai de 14 jours pour donner une réponse (le lot sera remis en jeu après cette date).

5. Dotations

Cinq gagnants sont tirés au sort parmi les participants pour remporter un séjour découverte du Ségala Tarnais comprenant :

- 2 nuits dans la Chambre d'Hôte les mardi 29 et mercredi 30 juillet 2025
- 1 visite VIP de la Cité Médiévale de Monestiés
- 1 dégustation Domaine Gayrard à la découverte des Vignobles de Gaillac

Ces dotations ont une valeur commerciale et ne sont ni échangeables ni remboursables.

6. Protection des données personnelles

- Les données collectées sont exclusivement utilisées dans le cadre de ce concours et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.
- Les données collectées seront supprimées dans un délai de 3 mois après la fin du concours.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier ou annuler le concours en cas de force majeure
- Les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant l'adresse communication@polluxasso.com

- Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni sponsorisé par Facebook, Instagram ou tout autre réseau social sur lequel il pourrait être relayé.

7. Responsabilité de l'organisateur

- L'organisateur ne saurait être tenu responsable de l'exécution des prestations fournies par les partenaires, ces derniers restant seuls responsables de la bonne réalisation de leurs services